



**DEPARTEMENT**

**des**

**Bouches du Rhône**

**Arrondissement d'AIX**

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du jeudi 19 septembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Modification du tableau des emplois

Date de la convocation : vendredi 13 septembre 2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. ALVISI, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, M. YAHATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, M. HAMOU, M. HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

**POUVOIRS :**

Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. ISNARD), M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MALLART), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOSSHARTT (donne pouvoir à Mme WEITZ), M. MOFREDJ (donne pouvoir à Mme COSSON), Mme VIVILLE (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme BOUSQUET-FABRE), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à Mme SAINT-MIHIEL)

**EXCUSES :**

M. CALENDINI (absent excusé)

JDG/LD/CM

7.5

Service Ressources Humaines

Modification du tableau des emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Afin d'assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement des directions de la ville et de permettre l'intégration des compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, il est proposé de faire évoluer les postes ci-dessous dans le tableau des emplois de la ville.

Confrontée à des tensions sur le marché de l'emploi et souhaitant profiter des opportunités offertes par la loi dite de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019, la collectivité souhaite se réserver la possibilité de recourir à des contractuels en cas d'absence de candidats fonctionnaires, afin de répondre à ses besoins.

Ainsi, en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés ou dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, les recrutements se feront en application des articles L 332-8 et L 332-14 du Code général de la fonction publique. Les rémunérations seront plafonnées par référence au dernier échelon des cadres d'emplois définis pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire afférent.

1 - Un emploi d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie chargé de la signalisation pour le service Voirie/Réseaux/Irrigation à la Direction des Espaces Publics et Naturels

Le service Voirie/Réseaux/Irrigation assure la gestion du patrimoine routier communal, la gestion des réseaux secs, la gestion des travaux par entreprises et en régie, la coordination avec les concessionnaires et les partenaires, la coordination des interventions sur le domaine public, la gestion de la circulation et du stationnement, ainsi que la gestion et la coordination des demandes d'intervention des autres services.

Afin d'assurer ses missions, la Direction des Espaces Publics et Naturels souhaite recruter un agent d'exploitation et d'entretien de la voirie chargé de la signalisation, qui aura pour missions :

- Sous la responsabilité du chef de pôle « signalisation », l'agent est notamment chargé de l'exploitation et de l'entretien de la voirie en matière de signalisation horizontale et verticale, de mobilier urbain et des équipements de la voirie.
- Il doit avoir une expérience dans le domaine routier et des infrastructures, être capable d'exécuter des travaux d'entretien courant en polyvalence, et savoir analyser l'existant sur le terrain.
- Il est en charge de patrouiller et diagnostiquer les principales dégradations de la voirie, de poser et déposer la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie, de réaliser des travaux d'entretien courant de la chaussée et des abords routiers, d'assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art, ainsi que d'entretenir l'outillage de chantier.

Les profils attendus sont des agents de la filière technique relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints techniques, ayant le grade d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

## 2 - Un poste de directeur et un poste de chargé de missions au sein du Département de la Vie Locale

La municipalité a fait de l'attractivité un axe fort du développement économique, du « bien vivre à Salon » et du rayonnement communal. Le départ de l'actuelle Directrice Générale Adjointe de la Vie Locale constitue une occasion de parachever tout le travail déjà accompli et la dynamique déployée depuis plusieurs années dans ces secteurs.

Soucieux de conforter cette dynamique et de porter plus haut l'ambition salonienne, la municipalité souhaite renforcer les synergies et rationaliser l'action municipale. Concrètement, l'actuelle Direction Générale Adjointe sera réorganisée en créant un Département qui sera piloté par un Directeur de Département. Celui-ci sera structuré autour de deux directions :

- La Direction de la Vie Culturelle, comprenant la Médiathèque, les Musées, les Archives et les Salles d'exposition.
- La Direction de la Vie Associative, comprenant les associations et la MVA, les animations, ainsi que les festivités logistiques. Ce cadre permettra de faciliter le soutien aux associations locales et la coordination des différentes animations.

Le Département de la Vie Locale est chargé de diriger l'ensemble des services de la Vie Locale de la collectivité et d'en coordonner l'organisation, en lien étroit avec le Maire et les Adjoints. Cette direction assure la mise en œuvre des projets définis par l'autorité territoriale et veille à l'opérationnalité des services publics.

Afin de mener à bien ses missions, le Département de la Vie Locale souhaite recruter un directeur, qui, sous la responsabilité du Directeur Général des Services, aura en charge de :

- Piloter et organiser des manifestations en cohérence avec les orientations préalablement définies.
- Proposer une politique d'optimisation des manifestations de la collectivité.
- Mettre en œuvre des actions et des moyens financiers, humains et matériels pour les associations de la ville.
- Gérer les relations publiques.

Les profils attendus sont des agents de la filière administrative relevant de la catégorie A, correspondant au cadre d'emploi des Attachés territoriaux.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

Afin de mener à bien ses missions, le Département de la Vie Locale souhaite également recruter un chargé de missions qui, sous l'autorité du Directeur du Département, aura pour missions de :

- Piloter et superviser le processus comptable et financier de l'ensemble du Département.
- Accompagner les directions et les services dans la mise en œuvre de leurs projets et veiller à la bonne application de la réglementation budgétaire et comptable.
- Planifier et superviser la commande publique ainsi que l'exécution comptable des marchés.
- Gérer les dossiers spécifiques du Département sur les volets administratifs, financiers et juridiques.
- Analyser les coûts en collaboration avec le Conseil en gestion.
- Préparer, élaborer et suivre les tableaux de bord du Département.
- Accompagner le Directeur du Département dans le cadre du suivi des instances décisionnelles ou de coordination telles que le comité de direction (CODIR) et les différents

reportings sectoriels.

Les profils attendus sont des agents de la filière administrative relevant de la catégorie A ou de la catégorie B, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

### 3 - Un magasinier chauffeur-livreur

Les missions du service Achats & Moyens Généraux sont les suivantes :

- Répondre aux besoins des services municipaux en fourniture de produits et de matériels.
- Élaborer les marchés pour les fournitures de bureau, les vêtements, les équipements de protection individuelle, les produits d'entretien et d'hygiène, le mobilier, les matériels électroménagers et audiovisuels, les produits pharmaceutiques, etc.
- Approvisionner les services en produits et fournitures nécessaires à leur fonctionnement.
- Recenser les besoins des services.
- Assurer le conseil et l'expertise en achat auprès des services.
- Optimiser l'achat public.

Afin d'assurer ces missions, le service souhaite recruter un ou une magasinier(ère) chauffeur-livreur.

Sous la responsabilité du chef de pôle Achats administratifs, il ou elle sera chargé(e) de la gestion des commandes, des réceptions, de la mise en rayon, de la gestion informatique du stock (entrées, sorties, inventaires, etc.), ainsi que de la livraison sur les sites de la commune.

Les profils attendus sont des agents de la filière technique relevant de la catégorie C, ayant le grade d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe.

Cet emploi s'exerce à temps complet.

### 4 - Trois emplois de professeur au CFA

Depuis 50 ans, le CFA Municipal de Salon-de-Provence dispense aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation générale et pratique qui, complétée par celle transmise en entreprise, permet à cent jeunes par an d'accéder à un diplôme, du CAP au BTS, pour leur assurer, à terme, une insertion professionnelle réussie.

Afin d'assurer à ses apprentis les cours d'Arts appliqués, de Mathématiques/Physique-Chimie et de Prévention Santé Environnement/Sciences appliquées dans le cadre des préparations aux CAP, BP ou Baccalauréat, la ville de Salon-de-Provence recrute pour son CFA :

- Un professeur d'Arts appliqués.
- Un professeur de Mathématiques/Physique-Chimie.
- Un professeur de Prévention Santé Environnement et Sciences appliquées.

Sous la responsabilité du Chef d'établissement, il ou elle sera chargé(e) des cours d'Arts appliqués, de Mathématiques/Physique-Chimie ou de Prévention Santé Environnement et mettra en place une stratégie de formation alternée, comportant la construction des progressions pédagogiques et des évaluations, afin de préparer les apprentis à l'épreuve finale dans le respect des référentiels et de la norme Qualiopi.

Il ou elle participera également au suivi des apprentis et à la vie de l'établissement (conseils, réunions, surveillance des examens, etc.).

Les profils attendus sont des agents de la filière administrative relevant de la catégorie A, ayant le grade d'attaché à attaché principal.

Ces emplois s'exercent à temps complet.

#### 5 – Un poste d'agent d'accueil à la Maison de la Justice et du Droit

Sous la responsabilité de la Directrice des Affaires Juridiques, l'agent d'accueil de la MJD assure les missions suivantes :

- Accueil du public et des intervenants (accueil téléphonique et physique) ;
- Analyse des demandes afin d'orienter vers les services et interlocuteurs compétents ;
- Établissement et tenue des plannings des intervenants et prise de RDV des usagers ;
- Veille documentaire : documentation destinée au public, affichage information ;
- Aide à l'établissement des statistiques suivant les directives du greffier ;
- Secrétariat : enregistrement des courriers arrivée et départ, traitement des demandes dans la messagerie MJD.

Jusqu'ici le poste était occupé par un agent à temps non complet.

Afin de garantir la bonne continuité du service, et de répondre aux attentes des usagers la Direction souhaite que cet emploi soit à temps complet.

Les profils attendus sont des agents de la filière administrative relevant de la catégorie C, ayant le grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe.

Cet emploi s'exerce à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'emploi d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie chargé de la signalisation pour le service Voirie/Réseaux/Irrigation à la Direction des Espaces Publics et Naturels.
- APPROUVE la création de l'emploi de Directeur du Département de la Vie Locale.
- APPROUVE la création de l'emploi de Chargé de mission au sein du Département de la Vie Locale.
- APPROUVE la création de l'emploi de Magasinier chauffeur-livreur au sein de la Direction Générale des Services Techniques Municipaux.
- APPROUVE la création de trois emplois de Professeur au CFA dans les domaines suivants : Arts appliqués, Mathématiques/Physique-Chimie, et Prévention Santé Environnement.
- APPROUVE la modification de l'emploi d'agent d'accueil au sein de la Maison de la Justice et du Droit.
- DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice concerné.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 42  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**